

E
D
I
T
O

INFORMER, REpondre A VOS QUESTIONS ET REFLECHIR: NOTRE MISSION

Spécial PES à temps plein, T1, T2, en-
trants dans le département

Le SNUipp-FSU a pour missions
de défendre, accompagner, infor-
mer les collègues au quotidien, de
répondre à leurs questions ainsi
que de réfléchir sur notre métier et
nos pratiques.

Nous répondons tout au long de
l'année à ces missions et notam-
ment lors de certaines phases
concernant de nombreuses et nom-
breux collègues chaque année.

C'est notamment le cas lors du mouvement.
C'est pourquoi nous vous invitons à un stage afin de
connaître tous les mécanismes de cette phase si im-
portante pour chacun et chacune quand on connaît
les conséquences que peut engendrer une erreur
stratégique sur la phase de vœux.
Nous pourrions étudier avec vous, si vous le désirez
votre propre feuille de vœux.

Les stages sont un droit, sans retrait de salaire, dont il
vous faut profiter, notamment dans cette situation.

Nous en profiterons pour aborder ce qui concerne le
déroulement de carrière, les permutations,

Venez nombreuses et nombreux!

Directeur de la publication :
Christian Rousselin

BULLETIN SNUipp 61
est imprimé par nos soins



POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE

Vous syndiquer
au SNUipp-FSU?
<http://adherer.snuipp.fr/sections>

100% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt!

Sommaire

- p.1 : édit
- p.2 : Stage « mouvement, carrière, parita-
risme : tout comprendre! »
- p.3 : modalités d'inscription
- p.4 : bulletin de syndicalisation

SNUipp61 : Tél/Fax : 02.33.26.80.95
16, rue Etoupée 61000 Alençon

Courriel : snu61@snuipp.fr
Site : <http://61.snuipp.fr>

**Le SNUipp 61 organise le jeudi 30 avril un stage syndical :
« Mouvement, carrière, paritarisme:
Tout comprendre! »**

Le Paritarisme, qu'est ce que c'est? Comment s'exerce-t-il et à quelles occasions? Qui vous y représente et pourquoi?
Quelle est la vision du SNUipp-FSU du paritarisme?

Carrière, changement de département, mouvement dans le département, avancement d'échelon, formation, carte scolaire (suppression ou ouverture de poste), conditions de travail, hygiène sécurité, action sociale,...

Quelles instances gèrent ces éléments essentiels à notre profession?
Comment les élus du SNUipp-FSU y mènent combat pour l'équité et la transparence?

Nous répondrons à toutes ces questions.

Programme

Matin :

Paritarisme: où et comment?

Carrière: comment est-elle gérée?

Action sociale.

Après-midi :

Mouvement intra et inter départemental.

La carrière : le salaire, le tableau d'avancement, les promotions, les spécialisations, les congés divers, inspection, notation, voici autant de questions que vous vous poserez tout au long de votre carrière.

Comment sont décidées les promotions, quand interviennent-elles?

Sur quels critères sont déterminés les départs en stage?

Quels sont les droits à congé parental, paternité, temps partiels? Quelles procédures faut-il suivre?

Quand suis-je inspecté.e? Quid de la note?

Là encore, toutes les précisions vous seront apportées.

Le mouvement interdépartemental, intradépartemental, les inéats et exéats, quelles différences?

Pour un grand nombre de nouveaux professeurs des écoles affectés dans l'Orne, il s'agit de LA question!

Quand y ai-je droit?

Quelle est la procédure?

Ai-je mes chances?

Titulaire ou non d'un poste, quelle est la différence?

Phase principale et phase d'ajustement qu'est-ce donc?

Quelle stratégie adopter pour mes vœux?

Toutes les réponses vous seront apportées par une élue du personnel qui siègera à la CAPD qui déterminera votre affectation!

VENEZ AVEC VOTRE FEUILLE DE VŒUX, NOUS VOUS DIRONS CE QUE NOUS EN PENSONS ET VOUS CONSEILLERONS.

Date :

Vendredi 30 avril 2014 de 9h00 à 16h00

Lieu :

Salle Hervieu

2, allée Louise Hervieu à Alençon

Le repas peut être pris sur place, dessert et café-thé offert par la section.

Qui peut participer ?

Le stage est ouvert à tous les enseignant.e.s, syndiqué.e.s ou non. Les stages de formation syndicale sont un droit à hauteur de 10 jours par an pour chacun.e d'entre nous. Il n'y a pas de retrait de salaire!

Attention au délai!

Votre demande d'autorisation d'absence doit parvenir à l'administration un mois avant le stage soit le **30 mars au plus tard**.

Modèle de lettre en page 3

Ne perdez pas de temps : inscrivez-vous dès aujourd'hui !

Pour répondre à toutes vos questions sur ces points mais également sur l'action sociale, votre titularisation, les remboursements de frais de stage, et toute autre question que vous souhaiteriez aborder, ce stage sera animé par :

Emmanuelle HALLOUARD : représentante des personnels en CAPD (commission administrative paritaire départementale)

Prune LARQUEMIN : représentante des personnels en CAAS (Commission Académique d'Action Sociale)

Laurent CHARLES et Alexandra BOJANIC : représentants des personnels en CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) et en CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)



Modalités d'inscriptions

Lettre type à renvoyer à votre DASEN s/c de votre IEN accompagnée d'une demande d'autorisation d'absence 1 mois avant le stage

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 30 avril 2015 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Alençon (61).

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp de l'Orne sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale.

Recevez, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes salutations respectueuses.

A, le

Signature

Bulletin d'inscription à renvoyer par courrier au :
SNUipp 61
16, rue Etoupée
61000 Alençon

ou par mail : snu61@snuipp.fr

***Bulletin d'inscription au stage
"Mouvement, carrière, paritarisme:
Tout comprendre!"
Jeudi 30 avril 2015***

Nom :
Prénom :
Poste occupé :

Je mangerai sur place, (salle Hervieu)
(repas offert par la section de l'Orne
avec inscription obligatoire).

OUI – NON

Date limite de retour : 25 avril



**Avec la FSU,
pour le Service Public !**



